



Siège social : 2 rue d'Anthouard, B.P. 20713 - 55107 Verdun Cedex  
Tél. 03.29.83.84.85. - Télécopie 03.29.83.83.31  
Sites : *Saint-Nicolas - Sainte-Catherine – Désandrouins à Verdun*  
Hôpital Sainte Anne, 2 Place Jean Bérain B.P. 92 - 55300 Saint Mihiel  
Tél. 03.29.91.81.81 - Télécopie 03.29.91.81.90

## POLE MEDICO SOCIAL

### RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION

1 - **LE VOLET MEDICAL** est à adresser sous pli confidentiel au **MEDECIN COORDONNATEUR DE L'EHPAD DE SAINT MIHIEL OU DE L'EHPAD/USLD DE VERDUN**

2 - **LE VOLET ADMINISTRATIF** est à adresser au **BUREAU DES ADMISSIONS DE L'EHPAD (SAINT MIHIEL OU VERDUN)**

### UN PROMPT RETOUR DE L'ENSEMBLE DES PIECES DEMANDEES PERMETTRA UNE PRISE EN CHARGE RAPIDE ET OPTIMALE DU DOSSIER

Nous vous invitons à prendre connaissance du REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ci-joint.  
Lors de votre entrée, nous vous remettons un CONTRAT DE SEJOUR en deux exemplaires.  
L'accusé de réception du règlement de fonctionnement et un exemplaire signé du contrat de séjour seront à retourner au bureau des admissions dans les plus brefs délais.

Un **ETAT DES LIEUX** contradictoire et écrit de la chambre est dressé au plus tard le jour de l'entrée du résident.

#### **VISITE DE PREADMISSION**

Une visite de préadmission, accompagnée de vos proches, sera organisée.  
Vous pourrez ainsi échanger avec l'équipe médicale et d'encadrement, et découvrir les locaux.

Le questionnaire médical est valide pendant six (6) mois. Au-delà de ce délai, ou en cas de modification de l'état de santé de la personne, il doit faire l'objet d'une réactualisation. L'évaluation du GIR (degré de dépendance) relève de **la compétence du médecin**.

#### **DEPOT DE GARANTIE**

Le résident s'acquiesce d'un **dépôt de garantie**, qui est encaissé par le Trésorier, à son arrivée dans l'établissement (hébergement Permanent et hors aide sociale).  
Le montant du dépôt de garantie est fixé à une fois le tarif mensuel d'hébergement. Il est restitué dans les trente jours qui suivent la sortie d'établissement, déduction faite de l'éventuelle créance.

**EN CAS DE DESISTEMENT**, merci de contacter immédiatement le bureau des Admissions afin de les informer de la situation.